



Ancien étudiant en situation irrégulière

Par **woodson**, le **16/09/2017** à **12:28**

Bonjour,

je suis un ancien étudiant arrivé en France en 2010 , j'ai pus renouvelé mon titre de séjour en tant qu'étudiant jusqu'en 2013 et depuis je suis en situation irrégulière.

je n'ai jamais travaillé , en tout cas je ne peut le prouvé(essentiellement du travail au noir), aujourd'hui j'ai un employeur qui veut bien me déclaré en CDI (un travail sans qualification payé au smic).

Mon problème est le suivant pour une régularisation par le travail je doit trouvé 8 fiche de paie dont je ne dispose pas et d'un CDI ou d'une promesse d'embauche , et pour que mon patron m'embauche légalement il doit faire une demande d'autorisation de travail (cerfa) a la direccte ce qui est impossible vu l'irrégularité de mon séjour, c'est un peut le serpent qui se mords la queue .

y'a t'il un moyen de réglé cette situation ?

Merci infiniment de vos réponses

Par **amajuris**, le **16/09/2017** à **18:29**

Bonjour,

Vous pouvez retourner dans votre pays et demander un visa long séjour au consulat de france en présentant votre promesse d'embauche.

Salutations